REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20006945800046

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE GACE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: ZA DE LAUNAY (3)

ANNEE 2019

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes (7)	17
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	31
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36 37
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	40
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	41
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	42
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	43
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	51
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	55
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	60
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	61
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	62
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63
	•••

D2 - Arrêté et signatures 64

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault ZA DE LAUNAY	BP 2019
		<u> </u>

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	15 944 0

Potentiel fiscal	Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. potentiel fina (population DGF) habitants de		•
0	0	0		0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	10,80	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	o
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10,07	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	О
5	Encours de dette/population	0	o
6	DGF/population	0,00	o
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107,20 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statisfiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année

I – INFORMATIONS GENERALES	i
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » au « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1						
VUE D'ENSEMBLE							
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT						
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	386 411,08		386 411,08			
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	·	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)				
s	=	0,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00			
ſ		=	. =				
TOTAL DE LA SECTION DE SAN							
	F	INVESTISSEMENT					
n ==		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SI D'INVESTISSEMI				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	225 813,24		413 066,79			
IIII	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positi	f)			
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	187 253,55	•	0,00			
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	413 066,79		413 066,79			
		TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (3)	799 477,87		799 477,87			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

votes correspondent aux credits votes fors de l'etape budgetaire sains sommation avec deux anterieurisment votes fors du meme exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	264 673,00	0,00	199 147,53	199 147,53	199 147,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	264 683,00	0,00	199 157,53	199 157,53	199 157,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	264 683,00	0,00	199 157,53	199 157,53	199 157,53
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	134 711,89		187 253,55	187 253,55	187 253,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	134 711,89		187 253,55	187 253,55	187 253,55
	TOTAL	399 394,89	0,00	386 411,08	386 411,08	386 411,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 386 411,08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	160 587,84	0,00	160 587,84	160 587,84	160 587,84
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des recettes de gestion courante	160 597,84	0,00	160 597,84	160 597,84	160 597,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	160 597,84	0,00	160 597,84	160 597,84	160 597,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	238 797,05	7 17 15 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	225 813,24	225 813,24	225 813,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes d'ordre de fonctionnement	238 797,05	y in the company of t	225 813,24	225 813,24	225 813,24
	TOTAL 399 394,8		0,00	386 411,08	386 411,08	386 411,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 386 411,08

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION -38 559,69
D'INVESTISSEMENT (6)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote !-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DI\ 041 = RI\ 041\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectatº (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	238 797,05		225 813,24	225 813,24	225 813,24
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			225 813,24	225 813,24	225 813,24
	TOTAL	238 797,05	0,00	225 813,24	225 813,24	225 813,24

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	187 253,65
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	238 797,05	0,00	225 813,24	225 813,24	225 813,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		238 797,05	0,00	225 813,24	225 813,24	225 813,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		238 797,05	0,00	225 813,24	225 813,24	225 813,24

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	134 711,89		187 253,55	187 253,55	187 253,55
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		134 711,89		187 253,55	187 253,55	187 253,55
TOTAL		373 508,94	0,00	413 066,79	413 066,79	413 066,79

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-38 559,69
---	------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'arnénagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	199 147,53		199 147,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		187 253,55	187 253,55
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dép	enses de fonctionnement Total	199 157,53	187 253,55	386 411,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	386 411,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00	第6条位金统工作	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	225 813,24	225 813,24
020	Dépenses imprévues	0,00		00,00
D	épenses d'investissement – Total	0,00	225 813,24	225 813,24

,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	187 253,55
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

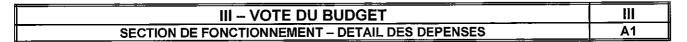
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		225 813,24	225 813,24
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	160 587,84		160 587,84
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	160 597,84	225 813,24	386 411,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	386 411,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	225 813,24	0,00	225 813,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	187 253,55	187 253,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	Build but	0,00
	Recettes d'investissement – Total	225 813,24	187 253,55	413 066,79

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



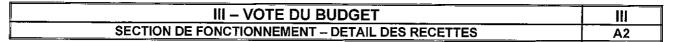
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	264 673,00	199 147,53	199 147,53
6045	Achats études, prestat° services (terrai	36 101,00	36 101,00	36 101,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	228 572,00	163 046,53	163 046,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	264 683,00	199 157,53	199 157,53
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	264 683,00	199 157,53	199 157,53
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	134 711,89	187 253,55	187 253,55
71355	Variat" stocks terrains aménagés	134 711,89	187 253,55	187 253,55
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	134 711,89	187 253,55	187 253,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	134 711,89	187 253,55	187 253,55
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	399 394,89	386 411,08	386 411,08

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	386 411,08

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	160 587,84	160 587,84	160 587,84
7472 7478 748371	Participat° Régions Participat° Autres organismes Dotat° équipt territoires ruraux	65 000,00 62 100,00 33 487,84	65 000,00 62 100,00 33 487,84	65 000,00 62 100,00 33 487,84
75	Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	10,00	10.00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	160 597,84	160 597,84	160 597,84
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	160 597,84	160 597,84	160 597,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	238 797,05	225 813,24	225 813,24
71355	Variat" stocks terrains aménagés	238 797,05	225 813,24	225 813,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	238 797,05	225 813,24	225 813,24
1	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	399 394,89	386 411,08	386 411,08

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	3
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	386 411,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

	<u> </u>
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N → ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise artilicipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimîlées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	238 797,05	225 813,24	225 813,24
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	238 797,05	225 813,24	225 813,24
3555	Terrains aménagés	238 797,05	225 813,24	225 813,24
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	238 797,05	225 813,24	225 813,24
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	238 797,05	225 813,24	225 813,24

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	187 253,55
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = Ri 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	238 797,05	225 813,24	225 813,24
1641	Emprunts en euros	238 797,05	225 813,24	225 813,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	238 797,05	225 813,24	225 813,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	238 797,05	225 813,24	225 813,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	134 711,89	187 253,55	187 253,55
3555	Terrains aménagés	134 711,89	187 253,55	187 253,55
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 711,89	187 253,55	187 253,55
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	134 711,89	187 253,55	187 253,55
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	373 508,94	413 066,79	413 066,79

	_
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	413 066,79
	,

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

	P	DEALLE			INEXES							IV	
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)											
01 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9													
Libellé	01 Opėrations non ventliables	0 Services généraux administrat ^e publiques	f Sécurité et saJubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jevnesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famüle	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOYAL	
					INVESTISSEMEN	IT							
DEPENSES													
Dépenses réalles - Equipements municipaux (2) - Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0 0	0	0 0 0	0	0	a o a	0	0	0	0	0	
- Opérations financières Déparses d'ordre	225 813					181						0 225 813	
Total dépenses de l'exercice	225 813	0	û	0	0	٥	0	0	٥	0	0	225 813	
RAR N-1 et reports	187 254	0	a	0	0	0	1	0	0	0	0	187 254	
Total cumulé dépenses d'Investissement	413 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	413 067	
					RECETTES								
Total recettes de l'exercice	413 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	413 067	
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	, G	0	0	0	
Total cumulé recettes d'investissement	413 067	٥	0	0	0		. 0	0		0	0	413 067	
			····		FONCTIONNEME	NT							
	202 444	0			DEPENSES		···						
Total dépenses de l'exercice	386 411	0		0	0	0	0	0	0	0	0	386 411	
RAR N-1 et reports	386 412	- 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total cumulé dépenses de fonctionnament	300 411			U						0	0	386 411	
Total recettes de l'exercice	386 411	0	0	0	RECETTES 0	0	0	0		0	0	386 411	
RAR N-1 et reports	000411	0	0	0	0		0	0		0	0	385 411	
Total cumulé recettes de fonctionnement	386 411	-	0	0	0		0	0		0	- "	386 411	

(1) La production du cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à

 ⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale.
 (3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

					IV – Al	NNEXES		•					I۷
			PRESENT	TATION CF	ROISEE PAF	R FONCTIO	N – VUE D	'ENSEMBL	.E				A1
Art (1)	Lihelfé	01 Opërations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famüle	7 Logement	8 Aménagt at services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						INVESTISSEME	NT						
		I				DEPENSES							
	enses investissement	225 813	0	0	0	0	0	0		0	0	0	225 813
Dépenses		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
010	Stocks	_				0	a	0	٥	0	0	0	
020	Dépanses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	a	0
13	Subventions d'investissement	0	D	0	0	0	0	O.	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	c
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	D	0	0	a	0	0	a	0	C
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	C	0	0	٥	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	a	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporalles	0	0	o	0	0	0	0	0	0	0	a	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ó	- 0
23	Immobilisallons en cours	0	0	0	0	0	. 0	. 0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances ralitachées		0	0	ō	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Ö	0
Opérations	s d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	ō	0	0	0
Opérations	pour compte de tiers	0	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses	d'ordra	225 813	ó	0	0	0	0	0	ō	0	0	0	225 813
040	Opérat° ordre transfert entre sections	225 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 813
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ō	0	0
	1									l	<u> </u>		
						RECETTES							
Total rece	ttes investissement	413 067	0	0	0	0	0	ū	0	0	0	0	413 067
Recettes r	óelles .	225 813	O	0	0	۵	0	0	0	D	0	0	225 813
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libelié	01 Opérations non ventitables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famile	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	a	ō	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	o	0	0	0	0	0	Q.	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	٥	0	0	0	0	D	0	0
15	Emprunts et déltes assimitées	225 813	0	D	0	0	0	a	0	Ö	0	0	225 813
18	Compte de tiaison ; affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	D	0	0	Ö	0	. 0	0	0
20	(mmobilisations incorporelles	0	ō	0	0	0	0	0	0	0	a	0	a
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	a	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	a	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	ímmobilisations reques en affectation	0	0	0	0	a	O.	D	0	0	C	0	0
23	Immobilisations en cours	0	a	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participal* et créances rattachées	0	0	0	0	0	a	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	o	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	pour compte de tiers	a	0	0	O	0	0	0	٥	0	0	0	0
Receiles d	ordre	187 254	0	O	0	0	o	0	0	0	0	0	187 254
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	o	0	0	o	0	0	0	0	0.	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	187 254	o	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 254
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	o	0	0	0	0	0	a	0

	DEPENSES												
Total dép	enses de fonctionnement	386 411	D	0	. 0	DEPENSES 0	a	a	0	0	0	0	386 411
Dépenses	ráelies	199 158	0	a	0	0	0	0	0	0	0	0	199 158
011	Charges à caractère général	199 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 148
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	a	0	0	0	a	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	a	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	а	0	0	0	0	0	0	a	0
65	Autres charges de gestion courante	10	0	0	0	0	0	٥	0	0	0	0	10
656	Frais fonctionnement des groupes d'âlus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventifables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Familte	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	8 Action économique	TOTAL
68	Charges financières	0	D	0	O	Ö	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	Ö	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	a	0	o	0	0	o	0	0	0	0
Dépenses	d'ordre	187 254	0	0	0	0	0	0	ō	0	0	ö	187 254
023	Virement à la section d'investissement	o	0	0	0	ō	0	0	0	0	o	o	ō
042	Opéret* ordre transfert entre sections	187 254	0	0	0	0	0	0	0	0	o	0	187 254
043	Opéral* ordre intérieur de la section	0	a	0	0	0	0	o	0	0	0	0	0

						RECETTES							İ
Total reco	ettes de fonctionnement	386 411	0	0	0	0	0	0		0	0	0	388 411
Recettes	réelles	160 598	a	0	0	0	0	0	0	0	ō	0	160 598
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	ō	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	o"	a	0	0	0	0	0	a	a	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D
74	Dotations et participations	160 588	0	0	0	0	a	0	0	0	0	0	160 588
75	Autres produits de gestion courante	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
76	Produits financiers	0	D	0	0	0	0	0	0	0	O	0	0
77	Produits exceptionnels	0	ó	a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	D	O	0	0	0	0	0	D	0	a	O
Recettes	d'ordre	225 813	0	0	0	0	0	0	0	0	a	O	225 813
042	Opérat" ordre transfert entre sections	225 813		0	0	0	0	0	0	0	0	. 0	225 813
043	Opérat" ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	a	0

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

	AZ.1	- DETAIL DES CREI	UIIS DE TRESURER	JE (1)		
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque figne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réalise; la ligne	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des Urages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
	de trésoraria (2)			• •		
5191 Avances du Trésoz						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes da trésoraria						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	# 1161					
5194 B(llets de trésorerie						
5198 Autres crédits de tréscrerie						
519 Crédits de trésorerie (Tofal)	建	0,00	0,00	0,00	0,00	90,0

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTR8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la data da la délibération de l'assamblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant meximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis las intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesqueis les intérêts sant comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) Emprunts et deltes à l'origine du contr Taux inifial Caté-Nature Date du Type de Profil de dicité des gorie Organisme prêteur ou chel Date de premier taux d'amordate de mobilisation ďemsignature de contrat) de taux actuariel sements prunt sement (3) (7) (1) 163 Emprunts obligataires (Total) 164 Emprents auprès des 0,00 établissements financiers (Total) 1641 Emprunts en euros (lotal) 0,00 1643 Emprunts en devises (total) 0.00 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (totali 165 Dépôts et cautionnements reçus 0.00 167 Emprunts et dettes assortis de 0,00 conditions particulières (Total) 1671 Avances consolidées du Trésor 0,00 (total) 1672 Emprunts sur comptes spéciaux 0,00 du Trésor (total) 1675 Dettes pour METP et PPP (total) 0,00 1676 Dettes envers 0.00 (ocataires-acquéreure (total) 1678 Autres emprunts et dettes (total) 0,00 168 Emprunts et dettes assimbés 9,00

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						,	, .
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)			Date					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Caté-
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de Signature	d'émission ou date de. mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'Intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariei	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé ON	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (lotal)					0,00									
1582 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00				*					
Total général			State of	MINE.	0,00			标题		逐端 隐	6 M	Mar	7.6 M	连腰 号

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽¹⁾ Sin emprunt donne lieu à plusieur a mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à forigine.

(3) Type de laxe d'initérà : F: fine; V: variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un leux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel du référence et d'une marge exprimée en point de poucentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euritor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de laux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le niveau de laux à l'origine du contrat.

(7) Indiquer le niveau de laux à l'origine du contrat.

(7) Indiquer le pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *lin fine*, X pour sutres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant fa typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiere ofierte aux cotectivités territoriales).

- 1		
	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (11018-11649 ET 1166) (SUITE) Emprunts et deltes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (an années)	Type de taux {12}	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du bedget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	intérêts perçus (le caz échéant) (26)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)	小家康和	0,00	建物	0,00	4.000			清製 器	0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00	打造	0,00					0.00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunis en euros (lotal)		0,00		0,00	體支重		牌机排	沙蒜	0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	2.数据1	0,00	ery.	0,00		特謝	建设设施		0,00	0,00	00,0	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésoreria (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,08	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions parliculières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00	病療性		議議す	見り	0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)	能認為	0,00		0,00	NAME:		機構排	和數	0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (lotal)		0,00	建筑	0,00	漢字難			建建	0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00		100			0,00	0,00	0,00	0,00	
1578 Autres emprunis et dettes (total)		00,00	實際額(2)	0,00	建生物	提到		網絡	0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00	機線法	摄料			6,80	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres amprunis (total)	MAKI	0,00	群變/炎	0,00	排載。	16 %		基準	0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					00,0	00,0	0,00	0,00	
1687 Autres deltes (total)	翻機調	0,00	1. 多五	0,00	建		188	7191	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total généra!	排進 语	0,00	多數學的	0,00	化糖		BAR SH	態質體	0,00	0,00	0,00	0,00	

- (9) Singissant des emprunts assortis d'une ligne de Irésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

 (10) Si l'emprunt est soums à couverture, il convient de compéter le fableau « détail des opérations de couverture ».

 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la hypotogie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 aur les produts financiers offerts aux collectivités territorfeles).

 (12) Tipe de trux d'initérit après opérations de couverture : F: tite; 1/2 variable simple; (C : compitive (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pes seulement défini comme la simple addition d'un laux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

 (13) Meritonner l'index en cours au 01.001/N après opérations de couverture de course trus d'une marge exprimée en point de pourcentage).

 (14) Taux caprès opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à l'eux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

 (15) Il s'aigit des intéréts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

 (16) Indiquer les intéréts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus étevé (Pour chanque ligne, indiquer la numéro de contrat) (1)	Organisms prétaur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 01/01/N (3)	Type d'Indices (4)	Duréa du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimai (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximai après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (fe cas échéant) (11)	% par typa de taux selon le capital restant dû
Echange de laux, taux variable simple plafonné (cap) ou ancadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)	是并加州	0,00	0,00				文度 語		00,0	凝細	1983	0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)									7 2 12					
TOTAL (B)	海科科的 海底。	0,00	0,00		線線	心影响		N. Mr.	0,00	NEW M	劉璐	0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)				建建	16200	177								
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)		100 c												
TOTAL (D)	arte ta major	0,00	0,00	No.	NET THE	计影響技術	G.		0,00		强的	0,00	0,00	0,08
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)		1000												
TOTAL (E)	计数据并基础	0,00	0,00		糖膠	题的图题			0,00	19		0,00	B,00	0,00
Autres types de structures (F)				進記								A.E.		19.0 mg
TOTAL (F)		0,00	0,00	機構類	光频模	傳動類	张 医侧		0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00		编辑				B,00		體標	0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F seton la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

 (2) Nominal : montant empruntà à Torigine, En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

 (4) Indiquer la classificación de l'indice sous-jacent «uivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone suro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : deartes indices.

 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer la montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contratuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

- (8) Montant, index ou formule.
- (9) indiquer le niveau de laux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.

 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)												
Indices sous-Jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'Indices hors zone euro	(6) Autres Indices					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	o	o	0						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	% de l'ancours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 4 7 4 7 7 1 7 1					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nambre de produits	o	0	0	0	0						
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	TERROR STATE					
	Nombre de produits	0	0	0	q	0						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	Ď						
capé	% de l'encours	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00	2.4.7.4					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	. 0	0	o	0	0						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'ancours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits						0					
(F) Autres types de structures	% de l'encours	建设 20/38/30	基定数 清末收费				0,00					
	Montant en euros	を通りではお勧ば	4. 图 3. 3. 4. 3	着眼睛 化水洗纸			0,00					

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/NI après opérations de couverture éventuelles,

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture						
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprant couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou faux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de nèglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour ta vente d'aption		
Taux fixe (total)		0,00	185				0,00	1 1 5		584	0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)	静线到 6月	0,00					0,00			建業議	0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)	### 12 MISS	0,00		1. 图 图			0,00				0,00	0,00	0,00		
Total	TROUGH TO	0,00				那次發達	0,00		推理的		0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne per emprunt couvert.
(2) il s'agit d'un teux variable qui n'est pes défini comme la simple addition d'un teux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcantage.
(3) indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tumnet, swapflor).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

1	1			FERATIONS DE		(-) (02:00)							
	Effet de l'Instrument de couverture												
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	B(f(Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catágorie d	'amprunt (8)					
unmeto de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits e/768	Avant opération de couverture					
Taux fixe (total)	建設水准鐵			進過模器模糊	7744	0,00	0,00		E ALL				
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		調調料				
Taux complexe (total) (2)	以 有数据			第二批		0,00	0,00	4 1 1 1 1	434				
Total	建工程的		第5次職業學	医乳腺性性 医水		0,00	0,00		建設的				

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	Dont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 -- AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

AO AMONTOCKIENTO METIODEOCTIENCE	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1 KO VIOIOIVO	*		
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréclation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	0,00	0,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	187 253,55	187 253,55

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		-
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		·
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		<u>,</u>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Mo	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	187 253,55
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	-187 253,55

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A7.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	ET A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	. 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)					
Article (2)	Libellé (2)	Montant				
Recettes issues d	e la TEOM	0,00				
Dotations et partie	cipations reçues	0,00				
Autres recettes de	o fonctionnement éventuelles	0,00				
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00				
75	Autres produits de gestion courante	0,00				
76	Produits financiers	0,00				
77	Produits exceptionnels	0,00				
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00				
013	Atténuations de charges	0,00				
	Total des recettes réelles	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00				
	Total des recettes d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)					
Article (2) Libellé (2)	Montant				
Remboursem	nent d'emprunts et dettes assimilées	0,00				
Acquisitions	d'immobilisations	0,00				
Opérations d'e	équipement (1 ligne par opération)					
Autres déper	ises éventuelles	0,00				
Opérations po	ur compte de tiers (1 ligne par opération)					
020	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00				
	Total des dépenses d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)					
Article (2) Libellé (2)	Montant				
Souscription	d'emprunts et dettes assimilées	0,00				
Dotations et	subventions reçues	0,00				
Autres recett	es éventuelles	0,00				
Opérations po	ur compte de tiers (1 ligne par opération)					
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00				
	Total des recettes réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00				
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (3)	0,00				
	Total des recettes d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	88

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault - ZA DE LAUNAY - BP - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Cutrir un cadre par opération pour compte de liers.

 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

 (3) A rampiir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exarcica précident, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

 (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.

 (6) Le chapitre 45 doit âtre détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

 (7) Indiquer la chapitre.

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OLL PETABLISSEMENT (art. 1, 2313-1 6° L, 5211-36 et 1, 5711-1 du CCCT)

Désignation du béné¶ciaire	Anné mobilis pro d'amortis de l'emp	e de ation et ofii ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Monfant Initial	Capital restant di: au 91/01/N	Durée rési- duella	Périodi- cité des rem- bour- sements {2}		Taux Initi Index (4)		Taux	à la dale lu budget Index (4)	de vote	Catégorie d'emprunt (7)	indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuìté garar	tife au cours de arcice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00		100 miles									0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00		A 10 C C C C C C C C C C C C C C C C C C									0,00	00,0
Total des emprunts contractés gour des opérations de logement social		100 miles (100 miles (0,00	0,80 -											0,00	0,00
TOTAL GENERAL	""	沙理論	and the	機運輸	0,00	0,00	从望	3030	36 (7)	冷静 的	3	纖	3	建 牌等	學的	9億二	0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquar C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquar to périodicité des remboursements A : ennuelle ; M : menauelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de tatux d'intésit : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dile un faux variable qui n'est pas saulement défini comme la simple addition d'un faux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la pipe d'indax (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, lous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couventura. Pour las amprunts à faux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couventura. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologia de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comprabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en e	uros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0.00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CDC des Vallées d'Auge et du Merierault - ZA DE LAUNAY - BP - 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1,4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au occonfractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reques d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 -- ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subven	tions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'or	rganismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)		0,00	0,00	0,00			
	то	TAL			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) ;

⁻l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redev	rance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-ball immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subve	entions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exceptio	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	Т	OTAL		·	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	
	INVESTISSEMENT					
	FONCTIONNEMENT					

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à emp	oyer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses		0,00
TOTAL Reste à emp	loyer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - FTAT DU PERSONNEL ALL 01/01/N

	CITEIAI	DU PERSONNE	L AU 01/01/N				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRE	S (3)		REMPLOIS PT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	基本的基础	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	李拉基代的长	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	. 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	建设度 建设度	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT89500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont égalament comptabilisés dans leur flière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plain annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectis physiques " quotité de travail » période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plain quotité de travail » 100 %) présent loute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail » 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail » 80

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault - ZA DE LAUNAY - BP - 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

OT ZIAT BOT ERBOTTING CORD							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3) CONTRAT			ITRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)	17667		建建建	0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)			推集企图	0,00		erepara se erelaj kasaltus kasal (1991)	
TOTAL GENERAL	电分解的智慧		基準 推到	0,00		被联系要求接受基金	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

- (1) CATEGORIES. A. D. et c.

 (2) SECTEURAM. Administratif.
 TECH : Technique.
 URb: Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S: Social.
 MS: Médico-sechiel.
 MT: Médico-technique.
 GULT: Culture!
 ANM: Animation.
 PM: Potice.
 OTR: Missions non rattachables à une filière. (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique quen euros annuels bruts (indiquer l'ansemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ansemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

 (4) CONTRAT: Moif du context (de du 28 janvier 1994 modifiée):
 3-0: article 3, 2 à res infais e a concissement semporaire d'activité.
 3-0: article 3, 2 à res infais e a concissement semporaire d'activité.
 3-1: remplacement d'un lonocisonnaire quadrois à sexue autoris à sexue partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-3-1: sabsence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assuurar les fonctions correspondantes.
 3-3-2: remplois de vereigne de fonce de besoine des exercises ou la returne des fonctions les justifient.
 3-3-3: remplois de vereigne de fonce de la 1000 habitants et de socionaires de roins de 1000 habitants et de socionaires de roins de 1000 habitants et de socionaires de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est infárieure à ce seuil, serque in que de travait est inférieure à 50 %.
 3-3-3: remplois de secrétaire des moins de 1000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est infárieure à ce seuil, praçue in quotifé de temps de travait est inférieure à 50 %.
 3-3-3: remplois de primière ou de suppression d'un position de la moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements des communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitants des groupements de communes de moins de 1000 habitan
- (5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et ferrent l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non litulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1894, ainsi que tes agents qui sont itulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur la fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)	11 11			
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT	
Etablissements publics de coopération intercommunale	开放发现在			
Autres organismes de regroupement	eds Pate et sprog s			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 70 Nombre de membres présents : 56 Nombre de suffrages exprimés : 64 VOTES :

Pour : 64
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2019

Présenté par Mme MAYZAUD Marie-Thérèse (1), A Gacé, le 09/04/2019 Mme MAYZAUD Marie-Thérèse,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Gacé, le 09/04/2019 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLAIN André	
BATREL Serge	
BEAUVAIS-GUERIN Marie Claire	
BIGNON christophe	
BIGOT Michel	
BIGOT Philippe	
BOIS Agnès	
BRIANCON Gilbert	
BRUAND Bernard	
CAPLET Xavier	
CHOLLET Michel	
CHOULET Jean Marie	
CHRETIEN Bernard	
COLETTE Thérèse	
COTREL-LASSAUSSAYE Daniel	
COUGE Huguette	
COUSIN Michel	
DE LESQUEN Bruno	
DENIS Marie Laure	
DESLANDES kléber	
DREUX François	



De COLOMBEL Bertrand	
FERET Jean Pierre	
FERET Luc	
FEREY Philippe	
GERMAIN Jacques	
GORET Didier	
GOURDEL Sébastien	
GRESSANT martine	
GRIMBERT Jean	
HAUTON charles	
HOORELBEKE dominique	
HUE Jean Claude	
JARDIN Daniel	
LAIGRE Jean Claude	
LAIGRE Thierry	
LAMPERIERE Alain	
LAMPERIERE Emile	
LANGLOIS Georges	
LANGLOIS Paul	
LEBRETON Geneviève	
LECACHE Stephane	
LIARD Marie Christine	
MAYZAUD Marie Thérèse	
NOGUES Nelly	
OGER Yvonne	
OLIVIER Hélyette	
PALLUD jean	
PINHO Jérémias	
PLUMERAND Jean	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

QUERU Nadine	
QUEUDEVILLE Jacques	
ROBILLARD Denis	
ROBIN Jean Marie	
ROMAIN Guy	
ROSE Gérard	
ROUMIER François	
ROUTIER Isabelle	
STALLEGGER Pascale	
STIMAC Michel	
TANGUY Gérard	
TOUCHAIN Philippe	
TRINITE Monique	
TURPIN Christianne	

Certifié exécutoire par Mme MAYZAUD Marie-Thérèse (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2019, et de la publication le 12/04/2019

A,le

⁽¹⁾ Indiquer le maîre ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.